

établir des modèles de pluviosité et d'évaporation à l'échelle mondiale et à évaluer la sensibilité du cycle hydrologique et des ressources en eau aux changements climatiques.

Préservation des ressources en eau, de leur qualité et des écosystèmes aquatiques

La plupart des instances dirigeantes ont renforcé et étendu leurs lois et règlements à la protection des voies navigables et des écosystèmes aquatiques.

Les règlements d'application des lois fédérales et provinciales ont été révisés afin de resserrer les limites fixées aux usines de pâtes et papiers pour le déversement de leurs effluents. Les infractions à la loi fédérale, telles que les déversements illégaux ou l'endommagement de l'habitat du poisson, sont maintenant frappées d'amendes et autres sanctions beaucoup plus lourdes.

Le gouvernement du Québec a adopté des règlements en matière de traitement des déchets industriels dans le contexte d'un programme de réduction à grande échelle de ce type de déchets. Il a également largement modifié sa législation sur les évaluations environnementales.

Le gouvernement du Manitoba a adopté une loi sur les mines et minéraux, qui régit les moyens de remédier aux effets de l'industrie minière sur les ressources en eau.

Dans le cadre d'un nouveau Plan d'action sur l'habitat du poisson, des gouvernements, des groupes représentant les peuples autochtones, l'industrie et des ONG participant à la gestion des pêcheries ont lancé un programme visant à rationaliser le partage des responsabilités de la gestion et à présenter des techniques et des politiques pour la gestion de l'habitat local du poisson. Le programme traitera des partenariats à mettre sur pied, de l'état des ressources et de leur contrôle, des analyses environnementales, des règlements et des principes directeurs, ainsi que de la planification et de l'évaluation.

Approvisionnement en eau potable et salubrité

Profitant des progrès scientifiques, les gouvernements réagissent aux préoccupations du public concernant la qualité de l'eau. Ainsi, celui du Nouveau-Brunswick a renforcé ses règlements concernant le service d'eau public du point de vue de divers paramètres microbiologiques, organiques et inorganiques. Le Programme fédéral de la qualité de l'eau potable pour les Autochtones constitue un moyen d'action commun des gouvernements et des Autochtones pour accroître le contrôle des systèmes d'épuration de l'eau, former des techniciens en la matière et donner aux communautés autochtones des évaluations et des conseils pour concevoir et exploiter ces systèmes.